

N° 55
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

13 février 2025

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité
et la santé des travailleurs, 1981*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 688 (2023-2024), 286 et 287 (2024-2025).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention n° 155 de l'Organisation internationale du travail sur la sécurité et la santé des travailleurs, adoptée le 22 juin 1981 à Genève lors de la 67^e session de la Conférence internationale du travail, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 février 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 688 (2023-2024).